

# Recensement de la population 2025

Le recensement, chacun de nous y trouve son compte !  
C'est grâce aux données collectées que l'on peut concevoir  
et réaliser les petits et grands projets qui vous concernent.

**Toute la population de Jacou sera recensée  
entre le 16 janvier et le 15 février 2025**

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Réalisé tout les cinq ans, il fournit des statistiques précises et finement localisées sur le nombre d'habitants et leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, déplacements quotidiens, etc.). Les données collectées permettent de concevoir et réaliser des projets locaux adaptés aux besoins de la population (nombre de places en crèches, logements, établissements scolaires, transports publics...).

**“ Participer au  
recensement est un acte  
civique, mais c'est aussi  
une obligation „**

(aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée).

Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires ou réponde en ligne. Votre participation est précieuse pour la commune.

 Recensement  
de la population 2025



## Le recensement de la population, c'est utile pour les communes !

Le budget de votre commune  
dépend du nombre de ses habitants  
et de sa composition.

# Vos 13 agents recenseurs !

Les numéros des agents recenseurs correspondent aux numéros de districts sur la carte ci-contre.



29 Aline Aydi



30 Camélia Chevillard-Sanz



31 Lydie Antoine



32 Saïda Touzani



33 Sébastien Casy



34 Marie-Bernadette Vanackere



35 Nathalie Abbal



36 Matthias Pommier



37 Vincent Antony



38 Karine Matringhen



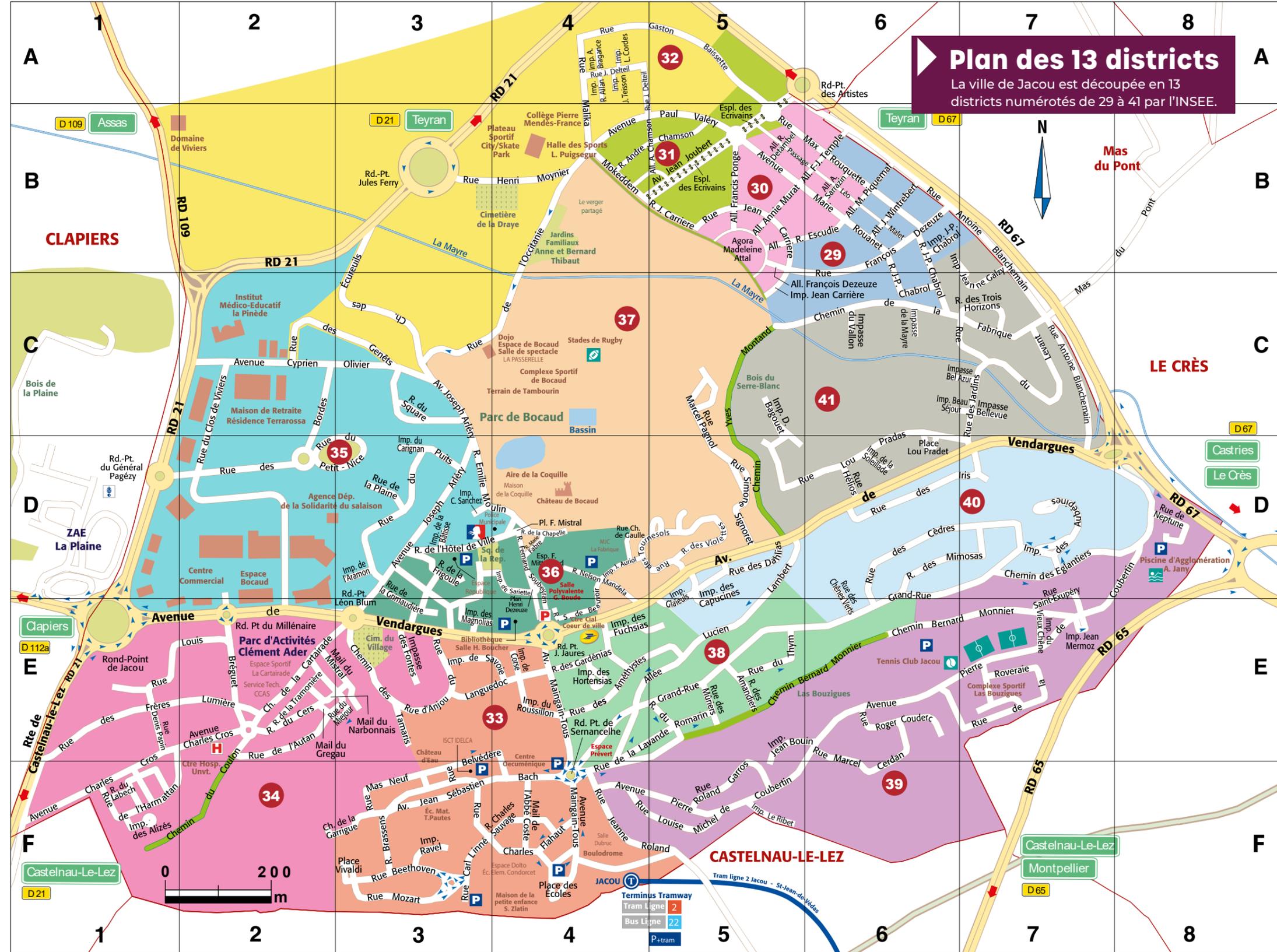
39 Sylvie Puyobro



40 Alyssa Ruiz Roure



41 Loup Masson



Répertoire des rues.	
A	Alizés (Impasse des).....F1
Allan (Impasse Robert).....A4	
Amandiers (Rue des).....E5	
Améthystes (Rue des).....E4	
Anjou (Rue d').....E3	
Aramon (Impasse de l').....D3	
Arléry (Avenue Joseph).....D3	
Artistes (Rond Point des).....A5, A6	
Attal (Agora Madeleine).....E5	
Aubépines (Imp. des).....D7	
Auriol (Impasse Jacqueline).....D4	
Autan (Rue de l').....E2	
B	
Bach (Av. Jean Sébastien).....F3, F4	
Bagouet (Impasse Dominique).....C5, D5	
Baissette (Avenue Gaston).....A4, A5	
Bâtisse (Impasse de la).....D3	
Beau Séjour (Impasse).....C6	
Beauvoir (Rue Simone de).....D4, E4	
Beethoven (Rue).....F3	
Bel Azur (Impasse).....C6, C7	
Belvédère (Rue du).....E3, F3	
Bellevue (Impasse).....C7	
Blanchemain (Rue Antoine).....B6, C7	
Blum (Rond-Point Léon).....E3	
C	
Cartairade (Chemin de la).....E2	
Cèdres (Rue des).....D6, D7	
Cerdan (Rue Marcel).....E6, F6	
Cers (Rue du).....E2	
Chabrol (Rue Jean-Pierre).....B6, C6	
Chabrol (Impasse Jean-Pierre).....B6	
Chamson (Rue André).....B4, B5	
Chapelle (Rue de la).....D4	
Chênes Verts (Rue des).....D6, E6	
Clos de Viviers (Rue du).....C2, D2	
Cordes (Impasse Léon).....A4	
Corse (Impasse de).....E4	
Coste (Mail de l'abbé).....F4	
Coubertin (Avenue Pierre de).....F4, D8	
Couderc (Rue Roger).....E6	
Coulon (Chemin du).....F1, E2	
Cros (Avenue Charles).....F1, E2	
D	
Dahlia (Rue des).....D5	
Deltail (Rue Joseph).....A4	
Départementale 21 (Route).....D1, A4	
Départementale 65 (Route).....E7, E8	
Départementale 67 (Route).....A5, D8	
Detambel (Allée Régine).....B5	
Dezeuze (Place Henri).....D4	
Dezeuze (Rue François).....B5, B6	
Dezeuze (Allée François).....B5	
Écoles (Place des).....F4	
Ecrivains (Esplanade des).....B5	
Écureuils (Chemin des).....B3, C3	
Escudie (Allée René).....B5, B6	
Églantiers (Chemin des).....D7	
F	
Fabre (Rue Marie).....D4	
Fabrique (Chemin de la).....C6, C7	
Ferry (Rond-Point Jules).....B3	
Flahaut (Rue Charles).....F3, F4	
Fontes (Impasse des).....E3	
Frigoule (Rue de la).....D3	
Fuchsias (Impasse des).....E4	
G	
Galzy (Impasse Jeanne).....B6, C7	
Gardiéras (Rue des).....E4	
Garros (Chemin de la).....F2, F3	
Garros (Rue Roland).....E4, D5	
Gaulle (Rue Charles de).....D4	
Genêts (Rue des).....C2, C3	
Glaieus (Impasse des).....E5	
Grand-Rue (Rue).....E4, D7	
Grégau (Mail du).....E2	
Grimaudière (Rue de la).....D3, E3	
H	
Harmattan (Rue de l').....F1	
Hélios (Rue).....D6	
Hortensias (Impasse des).....E4	
Hôtel de Ville (Rue de l').....D3, D4	
I	
Iris (Rue des).....D6, D7	
J	
Jacou (Rond-Point de).....E1	
Jardins (Rue des).....C7	
Jaurès (Rond-Point Jean).....E4	
Joubert (Avenue Jean).....B5	
L	
Labech (Rue du).....F1	
Lambert (Allée Lucien).....E4, D5	
Languedoc (Rue du).....E3, E4	
Lavande (Rue de la).....F4, E5	
Levant (Rue du).....C7	
Linné (Rue Carl).....F3	
Lumière (Rue des Frères).....E1, E2	
M	
Magnolias (Impasse des).....E3	
Maingain-Tous (Avenue).....E4, F4	
Malet (Passage Léo).....B5, B6	
Mas du Pont (Rue du).....F3	
Mayre (Impasse de la).....C6	
Mermoz (Impasse Jean).....E7	
Michel (Rue Louise).....F4, F5	
Miejour (Rue du).....E2, E3	
Millénaire (Rond-Point du).....E2	
Mimosa (Rue des).....D6, D7	
Mistral (Mail du).....E2, E3	
Mistral (Place Frédéric).....D4	
Mitterrand (Esplanade François).....D4	
Mokeddem (Rue Malika).....A4, B4	
Monnier (Chemin Bernard).....E5, E7	
Montand (Chemin Yves).....C5, D5	
Moulin (Rue Emilie).....D3, D4	
Moynier (Rue Henri).....B3, B4	
Mozart (Rue).....F3	
Murat (Allée Annie).....B5	
Murières (Rue des).....E5	
N	
Narbonnais (Mail du).....E2	
Neptune (Rue de).....D8	
O	
Occitanie (Rue de l').....B4, C3	
Olivier (Avenue Cyprien).....C2, C3	
P	
Pagézy (Rond-Point Général).....D1	
Pagnol (Rue Marcel).....C5, D5	
Papin (Rue Denis).....E1	
Piquemal (Allée Michel).....D3	
Plaine (Rue de la).....D3	
Ponge (Allée Francis).....B5	
Pradas (Rue Lou).....D5, C6	
Pradet (Place du).....D6	
Puits (Rue du).....D3	
T	
Tamaris (Chemin des).....E3	
Temple (Allée Frédérique-Jacques).....B6	
Temple (Rue Jeanne).....F4, F5	
Thym (Rue du).....E5	
Tournesols (Rue des).....D4, D5	
Tramonière (Rue de la).....E2	
Trois Horizons (Rue des).....C7	
V	
Valéry (Avenue Paul).....B4, B5	
Vallon (Impasse du).....C6	
Vendargues (Avenue de).....E1, D7	
Vieux Chêne (Impasse du).....E7	
Violettes (Rue des).....D5	
Vivaldi (Place).....F3	
Savie (Impasse de).....E3, E4	
Signoret (Rue Simone).....D5	
Solillaude (Imp. de la).....D6	
Soubeyran (Rue Fernand).....D4, E4	
Square (Rue du).....C3	
Sernancelhe (Rond-Point de).....F4	

À partir du 16 janvier 2025, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur qui vous transmettra différents documents. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire.

## 2 solutions s'offrent à vous

### 1. Le recensement en ligne

L'agent recenseur vous aura remis une notice avec vos codes personnels et les informations relatives à votre logement pour pouvoir répondre en ligne sur le site ([www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)). Il vous suffira alors de vous laisser guider :

- cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne »,
- saisissez vos codes d'accès personnels figurant sur la notice,
- entrez ensuite les informations concernant votre logement,
- répondez au questionnaire (vous serez guidé à chaque étape),
- validez et c'est terminé !

### 2. Le recensement papier

Si cela est plus simple pour vous, vous pouvez utiliser le questionnaire papier remis par l'agent recenseur. Ce dernier repassera sur rendez-vous pour le récupérer lorsqu'il sera entièrement renseigné (il pourra également vous aider à le remplir). En cas d'absence de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur ou les retourner directement à la mairie ou à la direction régionale de l'INSEE. [Le retour des questionnaires doit se faire avant le 15 février 2025 impérativement.](#) Toutes vos réponses seront ensuite transmises à l'INSEE et ne pourront donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Dans les 2 cas, la commune vérifiera simplement la bonne prise en compte de tous les logements par l'INSEE.

## ► Renseignements

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les modalités d'organisation du recensement, merci de contacter le service référent en mairie :

04 67 55 89 73 ou 06 08 62 41 90.

Soyez vigilants ! Seuls les treize agents désignés dans ce document sont habilités à se présenter à votre domicile. Merci de nous signaler tout incident éventuel dans le déroulement des opérations de recensement aux numéros ci-dessus.

Plus d'information sur la page dédiée de la mairie :

[www.ville-jacou.fr/recensement-2025](http://www.ville-jacou.fr/recensement-2025)

Accédez au questionnaire en ligne via le QR code ci-dessous :



[www.ville-jacou.fr](http://www.ville-jacou.fr)

